



Téléchargement légal de livres électroniques

Vérfié le 17 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Il est possible de se procurer légalement des livres au format électronique (ou *ebooks*) sur internet. Les conditions de partage et de revente sont différentes de celles des livres sur support papier. Il n'est généralement pas possible de partager ou de vendre à une autre personne ses livres électroniques légalement achetés.

De quoi s'agit-il ?

Les livres électroniques (ou *ebooks*) peuvent être lus sur un ordinateur ou une tablette numérique. Un logiciel ou une application spécifique est souvent nécessaire. Il existe également des liseuses spécialement conçues pour ce type d'ouvrages.

Il est possible de garder définitivement les livres téléchargés et d'y accéder avec ou sans connexion internet permanente.

Trouver un site légal de téléchargement

La Hadopi met à disposition un moteur de recherche permettant de trouver des livres à télécharger légalement sur différentes plateformes.

Rechercher un site d'offre légale (films, musique, livres, jeux vidéo)

Hadopi

Accéder au
service en ligne ↗

(<https://www.hadopi.fr/outils-usages/rechercher-un-site-ou-un-service>)

⚠ Attention : télécharger des livres sur des sites non autorisés est **illégal** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32108>) au même titre que le téléchargement de films ou de musiques.

Prix d'un livre électronique

Les livres électroniques à l'unité sont soumis au **prix unique des livres** (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22713>). Un même livre électronique doit donc être vendu au même prix (fixé par l'éditeur) par tous les sites français. Les sites peuvent toutefois accorder une réduction de 5% maximum.

📌 À noter : le prix appliqué pour un livre électronique peut être différent du prix appliqué au même livre en format papier.

Partage et revente des livres

Il n'est généralement pas possible de partager ou de vendre à une autre personne ses livres électroniques légalement achetés. En effet, ces livres possèdent souvent des protections techniques empêchant leur libre diffusion.

Utiliser une technique portant atteinte à ces protections est puni d'une amende allant jusqu'à 3 750 €. L'infraction est punie même si le livre a été acheté légalement.

De plus, diffuser de tels moyens techniques est puni jusqu'à 6 mois de prison et 30 000 € d'amende.

Textes de référence

- Code de la propriété intellectuelle : article L335-3-1 ↗ (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279236&cidTexte=LEGITEXT000006069414>)
Peines encourues en cas d'atteinte aux moyens techniques de protection

Services en ligne et formulaires

- Rechercher un site d'offre légale (films, musique, livres, jeux vidéo) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R37057>)
Téléservice

Pour en savoir plus

- Archives de la Bibliothèque nationale de France [↗ \(http://gallica.bnf.fr/\)](http://gallica.bnf.fr/)
Bibliothèque nationale de France (BNF)
- Site officiel de la Hadopi [↗ \(https://www.hadopi.fr/\)](https://www.hadopi.fr/)
Hadopi